



DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT

Conformément au Règlement de Voirie adopté le 17 décembre 2015

L'autorisation délivrée est soumise à une redevance conformément aux tarifs en vigueur fixés par délibération du Conseil Municipal

A remplir et à renvoyer à

Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté

12 rue Lapique – BP 60559 – 55012 BAR LE DUC

Tel : 03 29 79 48 80 - Courriel : amenagement.urbain@barleduc.fr

Je soussigné(e)

Nom ou Raison Sociale : _____

Représenté(e) par : _____

Né(e) le : _____

à : _____

SIRET : _____

APE : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Adresse ou Email de Facturation : _____

Sollicite l'autorisation d'installer ou de stationner sur le domaine public

Neutralisation stationnement pour :

Déménagement

Travaux

Autre :

Nombre Véhicule(s) : _____

Type Véhicule(s) : _____

Immatriculations : _____

Pose et dépose de panneaux neutralisant le stationnement assurées par les Services Techniques :

(Uniquement réservé aux particuliers)

OUI

NON

Emprise sur le domaine public

échafaudage

enceinte de chantier

bungalow

benne

nacelle

grue

palissade

autre : _____

Emprise au sol projetée (m²) : _____

Dimensions : Largeur = _____

Longueur = _____

Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, ...)

Fermeture totale de la rue ou déviation d'un sens de circulation

journée

½ journée

Adresse d'Occupation du Domaine Public :

Sur la période du : _____

Au : _____

Observations

Dossier d'urbanisme délivré le : _____

N° Dossier d'urbanisme : _____

A BAR LE DUC, le : _____

Signature et cachet : _____

Cette demande devra parvenir au service Aménagement Urbain Voirie & Propreté dans un **délai de 10 jours minimum** avant le début de l'intervention.

La présente demande ne vaut pas d'accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.



Tarifs des droits de voirie 2024

Définition des droits soumis à redevance			Durée d'occupation	Unité de compte	Tarifs unitaires à compter du 01/01/2024
Instruction pour toute autorisation d'occupation temporaire du domaine public	-	par autorisation	1,00 €		
Neutralisation de place de stationnement pour un particulier	par jour	par véhicule	6,60 €		
Neutralisation de place de stationnement pour un professionnel inférieure à 30 jours	par jour	par véhicule	2,50 €		
Neutralisation de place de stationnement pour un professionnel supérieure à 30 jours	par jour	par véhicule	1,60 €		
Pose et dépose de panneaux neutralisant le stationnement (uniquement réservé aux particuliers)	par autorisation	forfait	10,20 €		
Emprise sur le domaine public inférieure à 120 jours (enceinte de chantier, bungalow, bennes, nacelles, grues, palissades, etc)	par jour	par mètre carré	0,10 €		
Emprise sur le domaine public au-delà du 121 ^{ème} jour (enceinte de chantier, bungalow, bennes, nacelles, grues, palissades, etc)	par jour	par mètre carré	0,15 €		
Echafaudages de pieds ou suspendus	par jour	par mètre carré	0,35 €		
Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, etc) inférieur à 2 jours	par jour	forfait	3,50 €		
Dépôt ponctuel de matériaux (tas de sable, terre, bois, etc) au-delà du 2 ^{ème} jour	par jour	forfait	5,00 €		
Opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (opération d'une durée inférieure à une demi-journée)	-	forfait	15,25 €		
Opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la rue ou la déviation d'un sens de circulation (opération d'une durée supérieure à une demi-journée)	-	forfait	30,50 €		
Opération d'intérêt général réalisés par l'Etat, les collectivités locales et territoriales, par leurs groupements et établissements publics, par les bailleurs sociaux	par mois	forfait	2,00 €		

Cette demande devra parvenir au service Aménagement Urbain Voirie & Propreté dans un délai de 10 jours minimum avant le début de l'intervention.
La présente demande ne vaut pas d'accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.